

22 NOV. 2022

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

DELIBERATION N° 12/2022  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois d'octobre, à 14 heures trente, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe s'est réuni à l'Hôtel Arawak, situé 41 Pointe de la Verdure 97190 LE GOSIER, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, dûment convoqués le 14 octobre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation.

L'an deux mille vingt-deux, le 28 du mois de d'octobre, à 10 heures, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe s'est réuni à l'Espace Régional, Salle 1, situé Rue du Général de Gaulle Raizet 97139 Les Abymes, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, dûment convoqués le 24 octobre 2022.

### Nombre de membres

En exercice : 26

Présents ou représentés : 3

Absents : 23

**Présents :** Rolland BELLEMARE, Béatrice GAZON-DEMARD G., Sonia TAILLEPIERRE

**Représentés :**

**Absents :** Ary CHALUS, Chantal LERUS, Corinne PETRO, Eddy CHATEAUBON, Jean-Claude NELSON, Loïc TONTON, Jean-Marie PILLI, Marie-Luce PENCHARD, Sabrina ROBIN, Danielle MINATCHY, Jean-Philippe COURTOIS, Sabrina ROGER, Héric ANDRE, Marie-Corinne LACASCADE, Maryse ETZOL, Wennie MOLIA, Jeanny MARC, Jocelyn BOUGAREL, Jean-Claude LORET, Nicolas VION, Franck CHAULET, Eric MICHEL, Yves MOZAR.

Objet : Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

### EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de donner au conseil d'administration les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget prévisionnel 2023.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

La Présidente invite l'Assemblée à en débattre.

Le Conseil d'Administration :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Vu, la délibération n° CR/17-1 253 du 30 novembre 2017 de l'Assemblée plénière du conseil régional de la Guadeloupe portant création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

Vu, la délibération n° 2017-64 du 14 décembre 2017 du conseil départemental de la Guadeloupe portant création du Comité du tourisme sous forme d'un Établissement à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-10, L.2311-1 à L.2343-2, R.2221-18, R.2121-25, R.2121-35 et R.2221-52 ;

Vu, le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10, L.134-5 et L.161-1 et suivants ;

Vu, la loi n° 2009-888 du 22 juillet de développement et modernisation des services touristiques pour ses dispositions codifiées aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme ;

Vu, les articles R133-10 et R133-15 du Code de Tourisme ;

Vu, les Statuts du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;

Vu, la délibération du 20 décembre 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du CTIG ;

Vu, la délibération du 29 juin 2022 relative à l'adoption du compte administratif 2021 et l'affectation des résultats

## CONSIDERANT

Les éléments d'informations présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

## APRES en avoir délibéré

Le Conseil d'administration décide :

**ARTICLE UNIQUE** : PRENDS ACTE de la tenue ce jour du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Il est procédé au vote :

Pour : Rolland BELLEMARE, Béatrice GAZON-DEMARD G., Sonia TAILLEPIERRE

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance du conseil d'administration,

Le 28 octobre 2022

La Présidente du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe

Sonia TAILLEPIERRE

